



2024/
S'LO

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

Date d'affichage

29 MARS 2024

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-24-24

Objet

**Autorisation de
recrutement et
fixation de la
rémunération des
intervenants
examineurs
extérieurs présents
lors des examens
de fin de cycle de
l'école municipale de
musique**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions qui incombent à l'école municipale de musique, parmi lesquelles l'organisation des études impose des examens pour les élèves en fin de cycle. Ces examens se font comme une audition face à son professeur, au directeur de l'établissement, à un professeur spécialiste de l'instrument et parfois à un accompagnateur musical extérieur appelés ci-après intervenants examinateurs extérieurs.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le recrutement d'intervenants examinateurs extérieurs et de déterminer le montant de leur rémunération.

Le taux d'indemnisation des intervenants examinateurs extérieurs est fixé à l'indice brut 389 – indice majoré 373 correspondant à l'échelon 1 du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique – ATEA.

Vu la délibération DEL-2008-93 fixant le taux d'indemnisation des personnels examinateurs et accompagnateurs piano,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des intervenants examinateurs extérieurs et le besoin de fixer un nouveau taux d'indemnisation des intervenants examinateurs extérieurs recrutés en fonction de nombre d'heures effectuées sur l'indice brut 389 – indice majoré 373 correspondant à l'échelon 1 du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique – ATEA,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'abroger la délibération DEL-2008-093 portant sur la fixation du taux d'indemnisation,
- d'autoriser le recrutement d'intervenants examinateurs extérieurs,
- de fixer le taux horaire d'indemnisation des intervenants examinateurs extérieurs par rapport à l'échelon 1 du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique – ATEA, soit à ce jour IB 389, IM 373.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

**Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 19/04/2024....
Document exécutoire à compter du 19/04/2024